

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18923 - 73ÈME ANNÉE

## Première audience du procès de la jeune palestinienne de 16 ans

### Face à la mobilisation pour Ahed Tamimi : huis clos décrété par les militaires

**Le procès d'Ahed Tamimi, âgée de 16 ans, a commencé hier dans un tribunal militaire de l'État d'Israël. Pour une gifle à un soldat d'une armée d'occupation, elle risque 10 ans de prison. Dans le monde, la mobilisation s'amplifie pour sa libération. Dans notre île, elle est animée par les Femmes communistes de La Réunion.**

**A**près avoir passé 56 jours dans une prison israélienne, Ahed Tamimi était convoquée hier devant un tribunal militaire israélien pour y être jugée. Pour une gifle donnée à un soldat israélien, elle risque 10 ans de prison. Hier, le juge militaire a donné le ton. Il a décrété que l'audience sera à huis clos. Les journalistes n'ont donc pas pu suivre le procès. Ils ont été expulsés de la salle ainsi que les diplomates. Seuls les membres de la famille ont pu rester à l'audience.

« La loi militaire prévoit un huis clos pour les audiences concernant les militaires. Mais la logique derrière cela, c'est qu'ils veulent protéger les enfants contre le fait d'être dans un tribunal avec des adultes. Dans ce cas-ci, toutes les audiences concernant son arrestation ont été publiques. Le juge a dit que nous ne pouvions pas donner une bonne raison pour laquelle cette audience devrait l'être aussi. Mais le droit d'avoir un huis clos est celui de la mineure, pas de la cour, a déclaré maître Gaby Lasky, l'avocate Ahed Tamimi, à RFI. Et si la mineure et ses parents veulent une audience publique, alors c'est ça qui est le mieux pour elle. Et dans ce cas, la cour ne devrait pas décider ce qui est le mieux pour elle (...) Je pense que la décision de la cour traduit ce qui est le mieux pour la cour et non ce qui est le mieux pour Ahed. Ils comprennent que les personnes à l'extérieur du tribunal militaire d'Ofar s'intéressent au cas d'Ahed. Ils comprennent que ces droits sont

enfreints et que son procès ne devrait pas avoir lieu. Donc le moyen de contrer cet intérêt est d'imposer un huis clos et de ne pas autoriser les gens à l'intérieur du tribunal pour ses audiences »

Après cette première audience, la suite du procès a été renvoyée au mois prochain.

Elle retourne en prison où elle va rejoindre les 350 enfants et adolescents palestiniens détenus pour faits de résistance à l'occupation de leur pays par Israël.

#### Mobilisation internationale

Le 5 février dernier, les Femmes communistes de La Réunion avaient alerté l'opinion sur la répression subie par cette jeune fille de 16 ans, ainsi que sur la mobilisation internationale autour de sa demande de libération. C'est cette mobilisation qui avait amené les militaires israéliens à reporter d'une semaine l'audience prévue hier. C'est aussi cela qui a sans doute été à l'origine de la décision de huis clos. Comme le rappelle en effet l'avocat d'Ahed Tamimi, les audiences précédant le procès avaient toujours été publiques.

Or, elles avaient permis de voir les images d'une jeune fille de 16 ans qui tenait tête à la justice d'une armée d'occupation. Manifestement, les colonialistes au pouvoir à Tel-

Aviv ont voulu éviter la diffusion d'images qui mettent à mal le discours selon lequel Israël serait une démocratie respectueuse des droits humains. Dans le même temps, ils cherchent à condamner lourdement Ahed Tamimi dans le but de briser l'image d'une jeunesse rebelle qui se bat pour la liberté de son peuple.

#### Journée de solidarité le 8 mars

Comme l'avait rappelé les Femmes communistes de La Réunion, Ahed Tamimi fait partie d'une famille de résistants. Ils poursuivent le combat contre l'occupation de la Palestine par l'armée d'un pays que l'Afrique du Sud qualifie de régime d'apartheid en raison des discriminations subies par les Palestiniens.

Pendant qu'Ahed Tamimi est soumise au régime carcéral, la mobilisation continue. À La Réunion, les Femmes communistes de La Réunion ont proposé de « faire du 8 mars, une Journée de Solidarité avec les Femmes du monde entier victimes de violences et du non-respect de leurs droits comme de leur dignité. En particulier, les Femmes Palestiniennes et la Jeune résistante Ahed Tamimi. »

**M.M.**

## Guy Singa, un bel exemple de courage et de fidélité !

Témoignages de ce mardi 12 février rapporte le déroulé de la séance solennelle au cours de laquelle la Section PCR de Saint-Denis a remis samedi dernier, ses premières cartes d'adhésions.

Je retiens particulièrement cet instant où le Secrétaire général du PCR, Maurice Gironcel, remet à Guy Singa, la sienne. Un fidèle militant, comme le rappelle le Correspondant, porteur d'un lourd handicap et se déplaçant avec deux béquilles. Mais toujours souriant et qui a tenu à être présent à cette occasion. Quel bel exemple de courage et de fidélité !

Pour la petite histoire, nous nous sommes connus, Guy et moi, au tout début des années 1970. Nous étions pour ainsi dire, collègues. Puis nos chemins se sont séparés professionnellement. Beaucoup plus tard, au hasard d'une sortie, je l'ai revu. Et j'étais remué de découvrir qu'il était porteur d'un très lourd handicap. Mais, c'est ainsi va la vie. En échangeant un peu, j'ai vite compris que



nous partagions le même idéal. Et finalement, nous nous sommes retrouvés quelquefois, lors des manifestations du PCR. Mais cela faisait aujourd'hui, un bon moment qu'on ne s'était pas revu.

C'est donc un réel plaisir de le savoir toujours aux côtés de nos

camarades de Saint-Denis. Je salue son courage, et sa fidélité exemplaire.

Salut mon camarade. A bientôt, j'espère.

*Paul Dennemont*

## Résurgence surprise

Je lis dans la presse de lundi 12 février la critique de « l'imprévision totale de la classe politique » et de « son peu d'anticipation face aux changements climatiques. » Pas possible, on croirait mot pour mot des paroles de défunt Paul Vergès, du copié-collé quoi ! Kisa la di sa ? Huguette Bello, entourée d'Olivier Hoarau et d'Emmanuel Séraphin et accompagnée de militants et militantes du PLR, lors d'une rencontre avec la presse pour tirer les leçons de Berguita et poser le problème de l'eau.

Drôle d'impression de retrouver ain-

si les idées si souvent exposées par Paul Vergès et qu'on avait d'ailleurs tendance à lui reprocher comme répétitives et négatives. Et ce ne sont pas là quelques paroles comme échappées de la mémoire et reproduites sans y penser. Non, la reprise forme un ensemble assez cohérent : appel à la responsabilité politique, nécessité d'anticiper et de construire une vision à long terme, urgence d'une adaptation aux effets du changement climatique, invitation à se rassembler pour décider ici même de ce qui est bon pour La Réunion. Cela, Paul Vergès l'a dit et redit. Les traces sont là, enregist-

rées ou transcrites.

De cette captation, qui ne cite pas ses sources, on retiendra deux constats opposés : on perd beaucoup de temps à se chamailler, à se diviser et à disperser les forces ; mais les idées résistent et font leur propre chemin.

Paul Vergès disait souvent, avec un brin d'ironie, qu'une fois disparue, une personne est gratifiée de toutes les qualités et que ses pensées ont alors droit de cité. Il avait bien... anticipé !

*Birgitta*

### In kozman pou la rout

#### « Bèf i komann pa la kord ! »

Dann tan bèf téi ral sharète, sansa téi transport bazar, an avoir in bèf té in vré kapital. Mé pa in kapital komn in zoryé larzan. Bèf té in kapital, par raport lo travaye li té i pé fé. Bèf pano té ékipé pou port bèl-bèl sak shak koté é mèm li té i amenn son mètr dsi son do. Mé na in n'afèr i fo konète, in bèf té pa in zanimo trankil, pasifik, téi ariv li nèrvé tazantan é kan li té i nèrv té i falé fé antansyon. Si li pèz aou kont in pyé d'boi li fé fé pète out léstoma, sansa out foi é transport aou vitman koté d'tanto. L'aksidann bèf té pa rar. Mé si ou l'avé nyabou pass in kord dann son fèr d'né, té ou téi komann ali, pa li pou komann aou, ni komann son kord. Sa sé sans prop mé pètète néna galman son sans figiré é sé sak nou va oir domin mèm l'androi dann nout zournal.

## Edito

# Des élus font la course à la séduction, 2e épisode

**L**e 2 février dernier, Témoignages avait constaté que les vœux de certains dirigeants politiques à La Réunion étaient des messages d'adhésion à destination du gouvernement. Gilbert Annette se déclarait comme un soutien à Emmanuel Macron, Didier Robert annonçait son départ de Les Républicains, affichait ses convergences avec la politique du gouvernement et annonçait la venue cette année dans notre île du Premier ministre. Thierry Robert s'était quant à lui rendu à l'Élysée pour être reçu par le chef de l'État.

Cette course à la séduction a connu un épisode croustillant hier. En effet, La République en marche, parti d'Emmanuel Macron majoritaire à l'Assemblée nationale, aurait publié un communiqué où il précise qui serait apte à le représenter. C'est ce qu'indique un communiqué de Thierry Robert. Ce dernier précise que le groupe La République en marche de la Région, « mené par Michel Dennemont sénateur de la majorité présidentielle » a été validé par la direction du parti d'Emmanuel Macron. Quelques instants plus tard, c'est Karine Nabéna qui soulignait que « La République en marche est dans l'opposition à la Région Réunion ».

Rappelons que ce groupe est issu d'une scission du groupe LPA, qui lui-même est une scission du groupe des élus de la liste conduite par Huguette Bello aux dernières régionales. Or dans cette assemblée, le président, Didier Robert, affiche ses convergences avec le gouvernement tandis que Gilbert Annette, membre d'un des trois groupes d'opposition, se dit macroniste convaincu.

La course à la séduction est sans doute loin d'être terminée. Pendant ce temps, les problèmes de la population restent sans réponse.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## 10 jours après un incendie lourd de conséquence

# Les locataires abandonnés de la SHLMR Chantilly

**Aucune information sur la durée des travaux, numéro de l'agence qui ne répond pas, sécurité défaillante, ascenseurs en panne pour une durée indéterminée dans un immeuble de 11 étages... les locataires de la résidence Chantilly à Saint-Denis se sentent abandonnés par la SHLMR. Hier, ils ont alerté la presse pour faire bouger les choses.**



Des locataires devant les deux ascenseurs noircis de fumée en panne. La résidence compte 11 étages.

**P**our les locataires de la résidence Chantilly, l'incendie du 2 février est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Inauguré en 2009, l'immeuble de 77 logements avait connu quelques semaines plus tard la visite de Marie-Luce Penchard, ministre des Outre-mer. Il était alors présenté comme une résidence modèle. Huit ans plus tard, la situation s'est dégradée. Habitante depuis la livraison de l'immeuble, Christelle constate que les locataires sont abandonnés par la SHLMR. Elle note que les actes de vandalisme ont commencé au mois d'octobre, avec plusieurs véhicules fracturés dans le parking souterrain. Le 2 février dernier, un incendie se déclare au 2e sous-sol aux alentours de 2 heures du matin. Quatre véhicules sont détruits par les flammes, tandis que les autres ont subi d'importants dégâts à cause de la chaleur. Habitante au 9e étage, Christelle n'a été prévenue par une voisine qu'à 3 heures 40, soit plus d'une heure et demie après. Pendant ce temps, la fumée avait envahi les cages d'escalier, tandis que les deux ascenseurs

étaient hors service. Que faire si ce n'est se calfeutrer chez soi car dans ce cas, il n'y avait pas d'issue de secours et la grande échelle des pompiers était en dehors de la cour de l'immeuble. À 4 heures du matin, les policiers sont venus procéder à l'évacuation de l'immeuble.

Ce délai surprend. Il souligne que l'immeuble ne dispose pas de dispositif d'alerte en cas de sinistre dans les parkings souterrains, alors que les locataires sont tenus d'installer un détecteur de fumée dans leurs appartements. Par ailleurs, les extincteurs manquent. Seuls les parkings en sont équipés. Les colonnes sèches qui desservent les étages nécessitent un équipement spécialisé pour être utilisées.

Au cours du sinistre, une locataire a été bloquée dans un ascenseur. Intoxiquée par les fumées, elle est toujours hospitalisée dans un état grave.

**Coincée chez elle depuis 10 jours**

Plus de 10 jours après l'incendie, les locataires avaient invité la presse pour faire bouger les choses, car ils se sentent abandonnés par le bailleur. En effet, personne n'est venu frapper à leur porte pour prendre des nouvelles.

Les traces du sinistre sont toujours là, avec quatre véhicules calcinés et un parking hors d'usage.

En raison des ascenseurs en panne, les escaliers mal éclairés sont le seul lien avec l'extérieur pour les centaines d'habitants de cette résidence. Mais pour les personnes à mobilité réduite, ils sont inutilisables. Plusieurs personnes sont bloquées chez elles depuis 10 jours. Chantal vit sous anti-dépresseurs depuis 18 ans et elle ne peut pas descendre ou monter des escaliers. Elle survit grâce à la solidarité des voisins qui lui apporte son courrier, va lui chercher ses médicaments et sa nourriture. Elle ne peut plus consulter de médecin. Cette situation pèse sur son moral. Elle est à bout. D'autres personnes qui ont des problèmes de santé vivent aussi dans les étages. La solidarité s'organise pour porter les courses des mères d'enfants en bas âge qui doivent utiliser une poussette, une personne surveillant les enfants tandis qu'une autre grimpe dans les étages.

### L'agence ne répond pas

Aucune réunion d'information n'a permis de mettre au courant les locataires sur la durée des travaux, et les conditions d'indemnisation. Le numéro de téléphone de l'agence, 0262 94 23 23, sonne toujours dans le vide. La rumeur fait état de plusieurs mois avant que les ascenseurs puissent fonctionner à nouveau. Avant l'incendie, ces derniers étaient d'ailleurs souvent en panne. Au moment du sinistre, un



10 jours après le sinistre, les carcasses de quatre véhicules rappellent la violence de l'incendie.

seul marchait, l'autre était inaccessible depuis la mi-décembre. Ceci a amené des locataires à commencer les démarches pour verser les loyers sur un compte bloqué à la Caisse des dépôts et consignation plutôt que de le verser à la SHLMR. En effet, ils continuent à payer des ascenseurs qui ne marchent pas, ainsi que des espaces verts qui n'existent pas. Ils demandent que la SHLMR prenne en charge la franchise que doivent payer les propriétaires des voitures sinistrées. Les locataires déplorent également le manque d'effectif. En effet, un seul agent est chargé de l'entretien d'une résidence composée de trois bâtiments, dont deux tours de 11 étages.

### La SHLMR forme des gardiens

Pour sa part, la SHLMR indique qu'elle procède à des contrôles réguliers au niveau de la sécurité, tous les mois. Dans la résidence Chantilly, elle a changé les codes d'accès voici 3 mois.

Plus largement, elle ajoute également avoir mis en place dans son parc plusieurs actions dans le domaine de la sécurité. Cela se base sur des partenariats avec des associations pour améliorer le lien social et prévenir ainsi les actes de vandalisme.

La SHLMR compte également revenir à une politique de proximité concernant la présence de personnel dans les immeubles. Elle compte actuellement 22 gardiens, 8 sont actuellement en formation et 6 autres le seront cette année. À cela s'ajoute 90 employés chargés du

nettoyage, et 50 agents de secteur. Tendre vers un gardien par immeuble reste un défi considérable, car la SHLMR gère 25.000 logements répartis dans 340 résidences.

### Problème de pièces détachées

Pour sécuriser les parkings, l'utilisation de la vidéosurveillance est envisagée. Cela suppose également de recruter du personnel afin de pouvoir rendre cet outil efficace, et de recueillir l'assentiment de locataires qui pourraient y voir une intrusion dans leur vie privée, précise la SHLMR.

Sur le délai de réparation des ascenseurs, la SHLMR indique qu'ils sont liés à un problème de disponibilité des pièces détachées. Certaines ne sont pas en stock à La Réunion. La

commande en France et le temps d'approvisionnement allongent la durée de la panne. Enfin, concernant le problème de la franchise réclamée par les assureurs aux sinistrés, le bailleur dit étudier les situations au cas par cas. Si un accompagnement financier s'avère nécessaire, alors le partenaire assureur de la SHLMR prendra contact avec la personne concernée. Les locataires demandent à être informés précisément sur ce qui les attend au cours des prochains mois. Aussi une réunion d'information collective serait la bienvenue, afin de mettre à plat tous les problèmes.

**M.M.**



Quelques semaines après sa livraison, la résidence Chantilly était présentée en 2009 comme une résidence modèle à la ministre des Outre-mer. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

# Oté

**Kisa la propoz in bann bon z'idé pou fé avans lo péi...  
kisa si la pa parti kominis ?**

*Matant Zélida la ékrir Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi trouv bann rouj-de-fon lé in pé gonflé ; si i kroi azot, zot la fine rofléshi dsi tout z'afer, zot la fine trouv solisyon pou tout problèm. Bravo ! Mé si lé vré, pou kosa nou na ankor in kantité problèm, alé oir zot lété o pouvoir si tan tèlmann tan. Mi profer di, zot la pa trouv tout solisyon, mé pétète inn rant-rant é la plipar d'tan sa lété valab dé zour. Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, déza inn bone shoz ou i rokoné nout parti la propoz bonpé solisyon mé si la pa rant dann l'aplikasyon i fo plito rogard koté sak la ral an aryèr plito ké fé avans lé shoz. Mi gingnré trouv in kantité solisyon pou fé mon démonstrasyon mé pou zordi inn-dé sar sifizan.*

*Matant kisa la gingn l'idé fé la rout tamarin si sé pa bann rouj de fon ? Ou i pouré rodé san trouvé pars lo solisyon lé dann lo problèm pozé. Astèr kisa la di i fo fé in rout moyène altitud pou fé lo tour La Rényon si sé pa nou. Poitan gouvèrnman, konm bann droit l'avé lokazyon antroprann in kékshoz konmsa mé zot la pa fé. Pou kosa ? Pars zot té i oi pa pli loinn ké bordmèr. Mèm zordi, kan avèk réshofman klimatik nou lé paré pou gingn kokman avèk la mèr, zot i oi ankor épi touzour bordmèr.*

*Matant, kisa la di lo tout voitiraz la pa bon ? Kisa la di galman i fo fé lo trin, kisa la di osi i fo fé bann finikilèr, kisa la ankouraz voyiaz an vélo ? La pa béoin alé rode bien loin. La plipar d'tan sé nout parti kominis la propoz bann bon zidé konmsa. Ou i vé, ou i vé pa, lé konmsa. Tok ! Pran sa pou ou !*

*Justin*